



ERIC WOERTH
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANDRE SANTINI
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>

<http://www.comptes-publics.gouv.fr>

www.fonction-publique.gouv.fr

www.ensemblefonctionpublique.org

Paris, le 10 avril 2009

N° 106

Refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie B

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et André Santini, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, ont engagé la refonte des grilles indiciaires des agents de la Fonction Publique, conformément aux accords du 21 février 2008 conclus avec quatre organisations syndicales (CFDT, UNSA, CFTC et CGC).

La négociation avec les organisations syndicales signataires a d'abord porté sur la refonte des grilles des agents de catégorie B.

Les ministres ont souhaité apporter une réponse aux agents de catégorie B en début de carrière dont la rémunération est proche de celle des agents de catégorie C alors que leurs responsabilités et leurs qualifications sont différentes.

Les ministres ont également souhaité une rémunération plus attractive pour les agents de catégorie B en fin de carrière.

Plusieurs séances de négociation ont permis de rapprocher les différentes positions entre le Gouvernement et les organisations syndicales signataires, conformément à l'agenda social annoncé par les ministres lors de la réunion multilatérale du 3 mars dernier.

La nouvelle grille indiciaire prévoit :

- un relèvement des indices de rémunération **en début de carrière** pour les agents qui ont passé les concours au niveau BAC ou BAC+2, soit une progression annuelle de 1 040 € par rapport à la grille actuelle ;
- un relèvement des indices **en fin de carrière**, parallèlement à un déroulement de carrière plus long pour les agents de catégorie B : 32 ans (BAC+2) ou 33 ans (BAC). Cela représente une progression annuelle entre 1 500 €/an à 2 600 €/an selon le niveau de recrutement de l'agent.



Cette nouvelle grille indiciaire sera mise en oeuvre au cours de la période 2009-2011 avec une attention particulière sur les règles de reclassement pour les agents.

Une concertation spécifique aura lieu avec les employeurs hospitaliers et les employeurs territoriaux sur les modalités et le calendrier d'application de la nouvelle grille aux corps et statuts d'emploi des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Ces mesures s'ajoutent à l'engagement d'Eric Woerth de verser en 2009 la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour la deuxième année consécutive. (En 2008, 130 000 personnes qui ont bénéficié de la GIPA pour un montant moyen de 740 €, avaient plus de 50 ans).

Après la rénovation de la grille indiciaire des agents de catégorie B, les ministres annoncent que des discussions seront menées avec les organisations syndicales signataires sur la rénovation de la grille indiciaire des agents de catégorie A.

Contacts presse

Cabinet de M. Eric Woerth :

Eva Quickert-Menzel, Conseillère chargée de la communication et de la presse - 01 53 18 42 96

Aurélie Herz, Chargée de mission, Daniel Baldaia, Chargé de mission - 01 53 18 42 81

Cabinet de M. André Santini :

Benjamin Vacarie, Chargé de mission presse - 01 53 18 45 65